

Questions orales

Ce n'est pas des miracles, mais un progrès soutenu, constant et impressionnant qui va rejoindre les objectifs sociaux de mon amie.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le leader parlementaire du gouvernement est intervenu à la Chambre pour défendre la conduite du gouvernement dans la gestion du malheureux incident impliquant cinq Canadiens de la force de maintien de la paix et au cours duquel un Somalien a trouvé la mort. Or, la population canadienne n'en a été informée, grâce aux médias, que trois semaines plus tard.

La ministre de la Défense nationale pourrait-elle nous dire pourquoi elle n'a pas informé la Chambre de cet incident dans les plus brefs délais?

• (1435)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, l'incident a été rendu public le lendemain dans un communiqué du ministère de la Défense nationale au théâtre. J'ai ici une copie de ce communiqué publié le 18 mars dernier.

L'événement a été rendu public sans délai. La confusion s'explique par le fait qu'une copie de ce communiqué n'a pas été transmise au ministère de la Défense nationale, à Ottawa. J'ai demandé que l'on procède à une révision de nos politiques de communications afin que cela ne se reproduise plus.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la semaine dernière, les autorités militaires ont déclaré que la mort du Somalien, survenue le 16 mars, aurait dû être annoncée dès qu'elle s'est produite. On a dit que c'était une erreur.

D'après le directeur des relations publiques du MDN, ce retard était dû à une confusion causée par deux incidents distincts qui se sont produits des jours différents.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de la Défense nationale qui devrait savoir que c'est en définitive sa responsabilité, à elle et à elle seule, d'informer le Parlement et le public canadien. Pourquoi la ministre permet-elle que les fonctionnaires du ministère

assument toute la responsabilité de cette affaire et pourquoi elle n'admet pas qu'elle a fait preuve de peu de jugement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, des événements de ce genre sont toujours communiqués de la même manière, directement à la presse. Un autre incident qui s'est produit presque au même moment a été annoncé par la presse, mais pas celui-ci. Ce n'est pas l'habitude de toujours signaler ces événements au Parlement, comme le sait le député qui a l'expérience de l'armée.

Comme je l'ai déjà dit, le fait que cela n'ait pas été communiqué au quartier général de la Défense fut une erreur inacceptable, et j'ai pris des mesures pour faire en sorte que cette erreur ne se reproduise plus.

* * *

LE PROGRAMME DES HÉLICOPTÈRES

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale qui s'évertue à dire, dans tout le pays, que les politiciens doivent être à l'écoute des Canadiens. En même temps, elle ne tient pas compte du fait que quatre Canadiens sur cinq sont opposés à son projet d'achat d'hélicoptères.

Elle est prête à dépenser des milliards de dollars pour soutenir une société italienne, la société Agusta, qui est au coeur du scandale de corruption qui secoue la démocratie en Italie. Le président de cette société a été arrêté pour corruption. Un mandat d'arrêt a été émis au nom du directeur général et la police est aux trousses d'autres dirigeants de cette société.

La ministre pense-t-elle vraiment qu'elle est à l'écoute des Canadiens quand elle dépense des milliards de dollars de fonds publics pour faire affaire avec une société qui est au coeur d'un scandale?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, même si je n'étais pas ministre de la Défense nationale, je suis avocate et j'ai été ministre de la Justice, et je suis une personne qui respecte les lois et les règles de la preuve. Je n'ouvrirais jamais une enquête judiciaire dans une situation où il n'y a pas la moindre preuve d'agissements malhonnêtes en ce qui concerne un contrat conclu par le gouvernement du Canada.